



Val d'Adour Environnement  
**SPANC du Val d'Adour**

## CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
 COMMUNE DE LABATUT RIVIERE

<b>N° dossier : LABr/DIAG65/16/LEZr/153</b> <b>Adresse de l'immeuble : 12 RTE DES PYRENEES</b> <b>Commune : LABATUT RIVIERE</b> <b>Section et n° parcelle(s) : ZD 39-40</b> <b>Date de réalisation de l'assainissement : 1993</b>	<b>Propriétaire de l'immeuble:</b> <b>Nom du propriétaire : LEZIAN</b> <b>Prénom : ROGER</b> <b>Adresse : 12 RTE DES PYRENEES</b> <b>Commune : LABATUT RIVIERE</b>
---	--

Visite le : 04/10/16 à 11h00

Présent(s) : M LEZIAN

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT	
Superficie de la parcelle :	4 000 m <sup>2</sup>
Pente du terrain :	Faible (<5%)
Nature du sol :	Terre végétale
Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puits destiné à la consommation :	NON

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION							
Descriptif	Type	Nb habitants permanents	Nb habitants saisonniers	Nb Chambres	Nb Salles de bains	Nb WC	Nb Cuisines
Habitation 1	Principale	2		3	1	1	1

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON
Destination des eaux pluviales : Rétention (cuve, mare, ...)

Equipement(s) existant(s)	Accès	Volume (L)	Eaux Ménagères	Eaux Vannes	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur Agréé
Fosse Toutes Eaux	OUI	3 000	OUI	OUI	OUI	Pouzzolane	NC	NC
Bac à graisses	OUI	NC	OUI	NON	NON	/	NC	NC

Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	A 5 m Habitation	A 3 m des arbres	A 3 m limites propriété	A 35 m eau potable	Regard de répartition	Regard de bouclage
Tranchées d'épandage	OUI	Longueur 35 m Nb drains 1	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON

Type de rejet dans le milieu :	Effluents prétraités et traités
Milieu récepteur :	Sous-sol et Superficiel (épisode)
Rejet d'eaux usées sur la voie publique :	NON

Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012 / téléchargeable sur :  
[http://www.va-environnement.fr/images/Arrete\\_ministeriel\\_27\\_avril\\_2012\\_controle\\_des\\_ANC.pdf](http://www.va-environnement.fr/images/Arrete_ministeriel_27_avril_2012_controle_des_ANC.pdf)

	OUI	NON	Travaux à réaliser dans un délai de 4 ans (1 an dans le cadre d'une transaction immobilière)
Zone à enjeux environnementaux		X	
Zone à enjeux sanitaires		X	
Absence d'installation		X	
Installation non-conforme : - Installation présentant des dangers pour les personnes - Installation présentant des défauts de structure ou de fermeture - Installation présentant un risque avéré de pollution de l'environnement - Installation incomplète ou significativement sous-dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs		X X X X	
Installation présentant un défaut d'entretien, une usure ou un problème de fonctionnement	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ventilation sous dimensionnée, modifier le diamètre (100mm)</li> <li>- Préfiltre à entretenir</li> <li>- Nettoyer les dépôts dans le regard de répartition de la filière de traitement</li> <li>- Boucher l'évacuation de la tranchée d'épandage</li> <li>- Mise en place d'un extracteur statique ou éolien</li> </ul>

*Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés.*

**COMMENTAIRES**

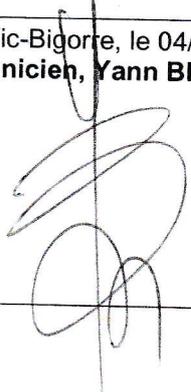
Le béton du regard de la fosse toutes eaux est attaqué (précipité blanchâtre). L'origine de ce phénomène de corrosion est la production d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) issu de la décomposition des boues. Ce phénomène s'aggrave quand l'ensemble des eaux vannes et ménagères sont mélangés dans le même dispositif. Cela prouve que la ventilation de la fosse n'est pas efficace, elle ne permet pas une évacuation suffisante de ces gaz. Il faut brancher la ventilation en sortie de fosse, diamètre 100 mm, et remonter le tuyau au-dessus du toit, équipée d'un extracteur éolien. Un entretien régulier s'impose pour garantir la pérennité du dispositif d'assainissement.

Le système de traitement actuellement implanté sur le terrain est sous dimensionné par rapport à la capacité d'accueil de l'habitation, nous émettons des réserves sur l'efficacité épuratoire de cet aménagement surtout s'il y'a une augmentation du nombre d'occupant dans l'habitation.

Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

*Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 8 ans*

Fait à Vic-Bigorre, le 04/04/2017  
 Le technicien, Yann BERTRAND



Le Président de l'Etablissement Public,  
 Robert MEDIAMOLE

